La Conférence des OING du Conseil de l'Europe CONF/PRES/SPEECH(2012)4

Intervention du Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Jean-Marie Heydt, à l'occasion de la 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables pour la Cohésion sociale "Bâtir un avenir sûr pour tous", Istanbul, 11 – 12 octobre 2012

- protéger et autonomiser les groupes de personnes vulnérables, en particulier en période de crise
- parvenir à la durabilité sociale par la solidarité intergénérationnelle,

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences.

La « voie à suivre » ne peut se résumer à un slogan magique qu'il suffirait de lancer pour s'assurer que nous pourrions « bâtir un avenir », de surcroit, un avenir « sûr » et, qui plus est, un avenir « pour tous »!

Nous le savons, l'avenir est le fruit d'une constellation de facteurs qui dépendent à la fois de soimême, mais aussi de l'autre. Et l'autre, dans ce cas précis, c'est bien souvent la société dans sa dimension « sociétale » et dans sa forme de « collectivité publique ».

On attend donc beaucoup de la société, parfois trop, et la désillusion est, par voie de conséquence, bien souvent au bout du chemin.

Cependant, il est des points fondamentaux que la société civile organisée a repérés depuis bien longtemps et défend comme étant des vecteurs du possible changement.

Mais avant de les citer il me faut rappeler et affirmer quelques évidences :

- 1^{re} évidence: la situation économique actuelle et celle du marché de l'emploi, en Europe, ne peuvent se résoudre simplement par la solidarité entre les générations qui, soudainement, rendrait la société plus juste et plus accueillante aux personnes vulnérables. Il est de la responsabilité des Etats, en luttant contre la pauvreté et en adoptant une gestion courageuse de la crise, de créer les conditions permettant le dialogue interculturel et la solidarité entre les générations. Ce n'est que dans la mesure où les Etats prennent cette responsabilité qui est la leur, que la société civile organisée, notamment par la diversité de son tissu associatif, pourra inventer, pourra créer les pôles de solidarité dont les personnes les plus vulnérables ont réellement besoin. Ce serait une erreur grave et un véritable grand danger pour les Etats que d'aborder cette problématique à l'envers, comme semble le suggérer l'énoncé du thème, car cela générerait des coalitions d'oppositions et non pas des groupes de solidarité.
- 2^e évidence : le principe dominant, relatif au secteur de l'emploi qui prône le développe d'une forte flexibilité, laquelle génère de fait une tendance à la précarisation des postes de travail ; ce système est présenté comme nécessaire à la concurrence et au développement économique. Cependant, ce système, non seulement tue définitivement la possible **solidarité naturelle familiale** en provoquant un éloignement des uns et des autres, mais, de surcroît, développe aussi des groupes humains de plus en plus fragmentés. De ce fait, il appartient aux Etats de permettre l'émergence de groupes de substitution, de favoriser l'emploi des séniors à temps partiel (pour la transmission de leur savoir aux jeunes), de soutenir financièrement les associations afin de promouvoir une vraie valorisation du volontariat, de mettre fin à l'isolement des personnes âgées en permettant, par exemple aux grands-parents, souvent bien éloignés de leurs propres petits enfants, de devenir des conteurs d'histoires dans les crèches et les jardins d'enfants de leur quartier, et tant d'autres initiatives dont l'efficacité a été prouvée et qui souvent s'arrêtent faute de financements.

Ces deux évidences, à elles seules, rappellent à quel point les Etats ne peuvent se désengager de leur responsabilité uniquement en appelant à plus de solidarité intergénérationnelle. Pour « bâtir un

avenir sûr pour tous » le Conseil de l'Europe s'est doté, depuis sa création, de nombreux textes qui engagent nos Etats membres et pour lesquels nous devons d'abord veiller à leurs réelles mises en application et ceci pour « (…) parvenir à la durabilité sociale ».

Cependant, il n'y a pas que la crise économique et financière qui a des conséquences douloureuses sur les **populations vulnérables** : nous savons à quel point une personne vulnérable risque de le demeurer durablement en raison de discriminations multiples....

A cela s'ajoute une autre crise actuelle et durable qui impacte la cohésion sociale : c'est la remise en cause des valeurs universelles d'égalité que nous défendons au Conseil de l'Europe. Je pense notamment à *l'égalité* des femmes par rapport aux hommes (et à ce sujet, je ne développerai pas à quel point les femmes sont les cibles permanentes d'intégrismes de toutes natures ...); je pense aussi aux *droits* à la formation et à une éducation de qualité pour tous qui englobe aussi la compréhension du mode de vie de chacun, à une éducation à la *citoyenneté* qui intègre les notions de responsabilité, de solidarité, de respect de la dignité de l'autre et plus généralement de l'intégralité des droits de l'homme et des droits sociaux. Il conviendrait d'ailleurs de rappeler, une fois de plus, qu'être un Etat membre du Conseil de l'Europe implique des responsabilités et des obligations de respect de ces valeurs.

Alors, la crise…les crises…très certainement, elles sont la raison de beaucoup de nos problèmes. Pourtant, nous savons également à quel point le fait de renforcer <u>réellement</u> les droits économiques et sociaux est *une véritable voie* à suivre par les Etats pour bâtir l'avenir, car ces droits sociaux sont un adjuvent du mieux-être, notamment en période de crise.

Autre aspect qui s'ajoute à cela : le problème grandissant des zones dites de « non droit » qui font entrave à la notion même d'inclusion sociale de tous les membres d'une société. Ces lieux sont souvent l'occasion de toutes sortes de discriminations, y compris institutionnelles (écoles, lieux publics, administrations,...). Pour permettre que de telles zones et de tels lieux disparaissent, nous devons renforcer le potentiel éducatif. Le renforcer à l'école, mais aussi au travers des nombreux réseaux associatifs, afin qu'ensemble nous puissions développer une véritable éducation globale, base de toute démocratie et gage d'un « vivre ensemble ». A cette occasion, nous pourrions imaginer aussi des **bornes de participations citoyennes**. Chaque borne serait autant de lieux d'expressions avancées d'une éducation globale où des aspects tels que les élections, l'éducation populaire, les débats citoyens, le droit de vote des étrangers, la cohabitation des cultures, la solidarité entre les générations, etc...seraient vécus sur le terrain pour parvenir à une solidarité et une stabilité sociale durables. L'objectif est de valoriser le **capital humain** par une véritable capacité d'investissement actif – une des formes de l'inclusion sociale - où des séniors, alliés à des jeunes dynamiques, pourraient agir de façon complémentaire, avec leur expérience, avec leur compétence et avec leur créativité.

En résumé, un important <u>plan d'urgence</u> s'impose, plan avec des objectifs clairement définis. C'est un véritable *pacte d'alliance du quadrilogue* qui doit être créé par le quadrilogue lui-même pour agir de concert et mobiliser les parlementaires, les collectivités territoriales, les Etats et les OING. Le niveau de la crise sociale est à cette hauteur...! Alors, pour ce faire, nous devons :

- Faire **appliquer les textes** en vigueur = c'est de la responsabilité d'Etat, conformément aux obligations auxquelles ils ont souscrit.
 - La responsabilité de les faire appliquer incombe au Comité des Ministres
- Agir pour et avec les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes vulnérables en créant des pôles de solidarité où se complètent la synergie des droits sociaux respectés et des actions associatives de proximités = c'est une responsabilité partagée à la fois par les collectivités publiques et par la société civile organisée. En fait, ce serait une sorte de Pacte territorial de cohésion sociale (cf dernier CDCS);
- Développer des **bornes de participation citoyenne** où le principe d'éducation globale serait au cœur du dispositif et faciliterait le développement du capital humain = c'est une responsabilité des ONG. Il nous faut absolument offrir une réponse éducative au citoyen, évitant en cela qu'il ne soit trompé par des discours démagogiques ;
- Enfin, tous ensemble, œuvrer sans relâche pour que la confiance dans l'avenir puisse être retrouvée car sans elle, nous ne parviendrons à rien!

Pour conclure mon propos, j'aimerais reprendre le début du préambule de la convention des Nations Unies concernant les droits des personnes handicapées, parce que je trouve ce texte, qui date de la création des Nations Unies très actuel , très parlant... il dit :

« Rappelant les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies selon lesquels la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérentes à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

J'aime cette façon de dire que la **paix**, la **justice** (en fait la cohésion sociale), dépend de la manière dont les "nations", (c'est à dire les Etats et leurs citoyens, donc nous tous), reconnaissent les droits **égaux et inaliénables de tous**.

Merci pour votre attention.

Jean-Marie Heydt